

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal s'est réuni le **Mercredi 18 Juillet 2018**, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

**PRÉSENTS** : MM. PASCO, LOYER, ALONSO, BILLY, FOUCRAUT et CAMERLO, Mmes LAVIGNE, BOUIT, LAUNAY, LE BIHAN, LAFAURIE-LE DIVELLEC, SAVARY, LE CORRE, PENSIVY et TATARD.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme GUEHENEUC, GUILLAS et COEFFEC, MM. BANNWART, LE BRAS, JEGO et MARTEAU

***Nombre de Conseillers en exercice : 23***

***Présents : 16***

***Votants : 19***

*Madame GUEHENEUC a donné procuration à Monsieur LOYER*

*Monsieur LE BRAS a donné procuration à Monsieur BILLY*

*Monsieur BANNWART a donné procuration à Monsieur PASCO*

### **1 – Secrétaire de séance**

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Madame Didier LOYER.**

### **2 – Comptes rendus de la séance du 28 juin 2018**

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **3 - Elaboration d'un plan de développement durable pour la revitalisation du bourg : choix du prestataire**

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que, dans le cadre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », la commune bénéficie d'une subvention de 40% (soit 32 000€ maximum) pour l'élaboration d'une étude d'attractivité qui consiste en la réalisation d'un plan de développement du bourg.

Il rappelle qu'une enveloppe totale de 96 000€ TTC est prévue dont 48 000€ au budget primitif 2018.

Une consultation a ainsi été lancée dans le cadre d'un marché public de prestation intellectuelle pour l'élaboration d'un plan de développement durable pour la revitalisation du bourg, publiée le 20 avril dernier sur le site <http://www-synapse-ouest.com> et le 25 avril dans le journal Ouest France.

A l'issue de cette consultation, six groupements d'entreprises ont formulé une offre, dont quatre ont été retenus pour la deuxième phase de sélection et ont été auditionnés le 5 juillet dernier par le groupe de travail.

Monsieur BILLY présente les différentes étapes de l'analyse et la sélection des offres ainsi que le résultat des auditions des quatre candidats retenus pour la 2<sup>nd</sup>e phase (Métivier architectes, Agence Minier, Devernay architecte et atelier Terraterre).

Monsieur le Maire précise que M. Mahé du CAUE, M. Lannuzel de la DDTM et Mme Defois d'Arc Sud Bretagne ont participé aux auditions. Il précise que les discussions se sont surtout portées sur deux candidats (agence Minier et atelier Terraterre) mais que le groupe de travail propose majoritairement de retenir l'offre de l'atelier Terraterre.

Il rappelle que cette étude a pour objectif de redynamiser de manière globale le bourg, tant sur l'aspect commercial, urbain, patrimonial, environnemental et paysager, en y incluant également la réflexion sur les différents bâtiments communaux tels que celui de l'ex-ADMR, de la poste ...

Cette étude doit aboutir à un programme de travaux qui sera planifié sur plusieurs années, et permettra de solliciter des aides auprès de la région et d'autres financeurs publics.

Monsieur BILLY précise que l'objectif est de démarrer cette étude, qui devrait durer un an, dès la rentrée, afin de déposer pour la fin janvier 2019 un dossier de subvention pour la partie travaux.

Madame LAFAURIE-LE DIVELLE, au sujet de la programmation de travaux, s'interroge sur son devenir, compte tenu des élections municipales et du possible changement de municipalité.

Monsieur le Maire répond que les travaux seront programmés en tranche et que si une tranche est engagée, c'est-à-dire les marchés de travaux signés, la municipalité sera engagée et devra aller au bout de cette tranche de travaux.

Madame SAVARY demande ce que cette étude va apporter de plus que celle effectuée par le CAUE.

Madame LAVIGNE répond qu'elle permettra d'avoir une vision extérieure à la commune, des idées et des propositions nouvelles.

Monsieur BILLY ajoute que l'avantage de cette étude est qu'elle sera faite par des professionnels du domaine et permettra d'avoir une vision globale et plus cohérente que de faire des actions au coup par coup.

Monsieur FOUCRAUT estime que cette étude permettra d'avoir une vision de la commune telle qu'elle pourrait être dans 20 ou 30 ans.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, se prononce de la manière suivante :

- Métivier architectes : 0 voix pour
- Devernay architecte : 0 voix pour
- Agence Minier : 3 voix pour
- Atelier Terraterre : 15 voix pour
- 1 abstention

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'atelier TERRATERRE basé à Le Tour du Parc pour un montant de 96 000€ TTC.

#### **4 - Programme voirie 2018 : Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux le programme prévisionnel 2018 de réfection de la voirie communale envisagé sur les secteurs suivants :

- ♦ **Curage de fossés :** Trébenan, Le Bosco, Le Maguéro, Métairie neuve, Rangornan, Lestreborgne, Montsillon, Bodrevaïs, Le Houssa, Lanarhan.
- ♦ **Réfection de voirie (bicouche) :** La Hutte, La Sapinière, Louffaut/Kervégan, Rangornan, Milhuerne (tranche ferme) et Le Grand Carné, Bodrevan/Lanarhan (tranche conditionnelle).

Monsieur le Maire rappelle le principe selon lequel le curage des fossés est fait l'année précédant la réfection de la route, afin de l'assainir au préalable. Les voies faisant donc l'objet cette année d'un curage de fossés pourraient donc être en réfection l'année prochaine.

Une consultation d'entreprises a été effectuée et publiée dans le journal "Ouest-France" le 12 juin dernier, selon la procédure de marché adapté.

Trois entreprises susceptibles d'effectuer les travaux ont formulé une offre.

Après une présentation des différentes offres, Monsieur le Maire propose de retenir "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la commune, à savoir celle présentée par **l'entreprise COLAS basée à Vannes** (tranche ferme, variante flux) pour un montant total de **68 730,84€ TTC**.

Il propose de ne pas retenir la tranche conditionnelle car elle dépasse le budget alloué. Cependant, il pourrait être envisagé ultérieurement un avenant au marché de travaux afin de réaliser une partie des travaux qui étaient prévus dans la tranche conditionnelle.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

## **5 - Restaurant scolaire : achat de matériels pour la cuisine**

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux le projet d'achat de matériels de cuisine pour le restaurant scolaire, à savoir : Une sauteuse à gaz, une marmite à gaz, une armoire chaude, un chariot à assiettes ergonomique, une table de travail.

Le budget 2018 pour ces équipements est de 18 650 € TTC (BP 2018 et décision budgétaire modificative du 28 juin dernier).

Une consultation de trois entreprises a été effectuée : comptoir de Bretagne, 56 équipements, et Bonnet Thirode.

Monsieur le Maire rappelle que ces achats permettront de renouveler du matériel ancien par des équipements plus adaptés et plus ergonomiques pour le personnel municipal.

Après analyse des offres, et présentation à l'aide d'un tableau récapitulatif, Monsieur le Maire propose de retenir "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la commune, à savoir celle présentée par **l'entreprise BONNET THIRODE** pour un montant total de **17 661,60€ TTC**.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

## **6 - Achats informatique et copieur : choix du prestataire**

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux le projet d'achat de matériels informatiques, à savoir :

- Serveur de la mairie,
- Ordinateur portable pour la salle du conseil municipal et pack office pour l'ordinateur des adjoints,
- Ordinateur portable pour la responsable enfance,
- Photocopieur pour l'ALSH

Le budget total 2018 pour ces équipements est de 14 500 € TTC (BP 2018 et décision budgétaire modificative du 28 juin dernier).

Une consultation de plusieurs entreprises a été effectuée : TBI, OMR, Konica Minolta.

Après analyse des offres, et présentation à l'aide d'un tableau récapitulatif, Monsieur le Maire propose de retenir "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la commune, à savoir celle présentée par **l'entreprise TBI basée à Redon** pour un montant total de **11 700,48€ TTC**.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

## **7 - Travaux foyer du foot : sollicitation de subvention auprès du Département**

Monsieur le Maire propose aux élus municipaux de retirer ce bordereau compte tenu des devis pour les travaux du foyer du foot qui datent d'il y a plusieurs mois et qui doivent être actualisés afin d'en tenir compte pour la demande de subvention au Département.

Ce qu'ils acceptent par 17 voix pour et 2 abstentions.

## **8 - Aménagement d'un plateau ralentisseur : sollicitation de subvention auprès du Département**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'un budget de 25 000 € TTC est inscrit au budget primitif 2018 pour des travaux d'aménagement d'un plateau ralentisseur Rue François de Carné. Il présente une esquisse du projet, lequel se situera au croisement avec la rue des AFN et la rue des tisserands.

Dans le cadre de ce programme, il propose de solliciter des concours financiers au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST), et au titre du dispositif "produit des amendes de police".

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide **d'adopter** le programme **d'aménagement d'un plateau ralentisseur et d'approuver** par conséquent le plan de financement suivant :

### **\* Dépenses**

<b>Nature des Travaux</b>	<b>Coût estimatif HT</b>
Aménagement d'un plateau ralentisseur	34 967,90€
<b>Total</b>	<b>34 967,90€</b>

× **Recettes**

<b>Recettes attendues</b>	<b>Montant</b>
Programme de Solidarité Territoriale (Département) – Taux 25 %	8 741,97€
Dispositif "Produit des Amendes de Police" (Département) – Taux sollicité 25 %	8 741,97€
Autofinancement et/ou emprunt	17 483,96€
<b>Total</b>	<b>34 967,90€</b>

Et de **solliciter** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une aide financière de 25% au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) et de 25 % au titre du dispositif "Produit des Amendes de Police".

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **☒ Compte rendu des diverses commissions et démarches informatives**

##### **◆ Mme Yvette PENSIVY**

Compte-rendu de la commission communautaire « Emploi-Formation »

#### **☒ Dates à retenir**

- Samedi 21 juillet** : Cochon grillé – Handball
- Mercredi 25 juillet** : Soirée estivale supporters de musique de la Jeune France
- Mercredi 25 juillet** : Concours de boules de Bourgerel – retraités
- Samedi 4 août** : Loto du football
- Dimanche 5 août** : Noce bretonne – Football
- Du samedi 4 au lundi 6 août** : Concours de boules de Bourgerel
- Samedi 25 août** : Couscous – Jeune France Musique
- Dimanche 26 août** : Vide grenier – Amicale laïque
- Samedi 1<sup>er</sup> septembre** : Concours de boules de Bourgerel
- Samedi 1<sup>er</sup> septembre** : Loto de la Musicalaise
- Jedi 6 septembre à 20h** : Réunion du conseil municipal (arrêt du PLU)
- Samedi 15**
- et dimanche 16 septembre** : Journées du patrimoine
- Dimanche 30 septembre** : Cochon à l'ancienne – Jeune France

**La séance est levée à 23h10**

**Rédacteur** : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 20 juillet 2018

Le Maire,  
Patrick BEILLON

